

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présentation synthétique se présente comme suit :

- I. Eléments de contexte
- II. Les ressources en fonctionnement
- III. Les taux d'imposition
- IV. Les dépenses de fonctionnement
- V. Impact financier de la crise sanitaire COVID19
- VI. Les dépenses de personnel
- VII. Les compétences et charges transférées
- VIII. Le programme d'équipement et son financement
- IX. Les caractéristiques de l'endettement
- X. L'épargne brute et l'épargne nette
- XI. Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes
- XII. Tableau de synthèse des résultats
- XIII. Les principaux ratios
- XIV. Conclusions

I – Elements de contexte

La Communauté Urbaine a été créée le 1^{er} janvier 2019. Le compte administratif 2020 matérialise les résultats de la seconde année d'existence de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole qui met en œuvre de nombreuses compétences ayant un impact direct sur la vie de près de 275 000 habitants du territoire (l'eau potable et l'assainissement, la gestion des déchets, la gestion des transports publics, les services à la population, la gestion d'équipement publics, la voirie et l'éclairage public des 54 communes ...).

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19.

L'impact financier de cette crise sanitaire a été notable pour le budget principal mais principalement pour le budget des transports publics.

Néanmoins, la communauté Urbaine a su s'adapter et maintenir – dans ce contexte sanitaire délicat - l'ensemble de ses activités et prestations essentielles fournies aux usagers tout en continuant à investir pour le territoire et l'amélioration du cadre de vie.

Elle a également fait preuve d'une solidarité importante afin de soutenir les entreprises délégataires de service public, les entreprises fermées en raison de la crise sanitaire afin d'éviter le maximum de défaillance et qu'elles puissent, le cas échéant, rebondir quand le contexte le permettra.

II – Les ressources de la communauté urbaine en fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent au CA 2020 à 427 225 773,28 € hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente :

- Une baisse de 0,16 % par rapport au compte administratif 2019 retraité (voir explication sous le tableau de répartition des recettes)
- Un taux de réalisation de 102,16 % du budget primitif 2020 ;
- Un taux de réalisation de 98,55 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2020

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des recettes de fonctionnement peut être constatée selon une ventilation par budget et par thématique.

Répartition des recettes de fonctionnement par budget

Libellé budget	CA2019	BP 2020	Prévu global 2020	CA 2020	Variation CA19/CA20	Taux réel. 2020 /BP	Taux réal. 2020 / prévu global
Budget principal (1)	224 498 780,50 €	217 239 996,00 €	219 873 805,64 €	224 236 600,66 €	-0,12%	103,22%	101,98%
Budget assainissement (2)	33 250 406,73 €	29 709 733,00 €	33 313 121,14 €	33 138 589,31 €	-0,34%	111,54%	99,48%
Budget eau potable (3)	37 132 444,93 €	34 247 708,00 €	36 894 813,15 €	36 225 823,69 €	-2,44%	105,78%	98,19%
Budget eau zone industrielle	5 558 166,38 €	5 857 656,00 €	6 399 996,00 €	6 321 614,40 €	13,74%	107,92%	98,78%
Budget transports publics	82 949 518,31 €	84 867 729,00 €	87 975 518,22 €	80 107 668,78 €	-3,43%	94,39%	91,06%
Budget collecte et recyclage	42 529 504,88 €	43 289 455,00 €	43 706 668,51 €	43 128 426,30 €	1,41%	99,63%	98,68%
Budget ZAE EcoNormandie	412 822,80 €	1 270 005,00 €	1 270 005,00 €	944 031,88 €	128,68%	74,33%	74,33%
Budget château Gromesnil	14 766,83 €	107 308,00 €	22 308,00 €	13 850,27 €	-6,21%	12,91%	62,09%
Budget ZAC des Courlines	110 960,00 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	0,00%
Budget ZAC des Jonquilles	0,00 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	1,57 €	104 753,00 €	769 374,81 €	411 731,25 €	NS	393,05%	53,52%
Budget immobilier tertiaire	161 161,28 €	175 602,00 €	478 970,77 €	493 876,10 €	206,45%	281,25%	103,11%
Budget Jules Durand	0,01 €	80 005,00 €	1 502 226,95 €	1 322 045,62 €	NS	NS	88,01%
Budget Epaville	1 054 680,00 €	704 205,00 €	704 205,00 €	528 150,47 €	-49,92%	75,00%	75,00%
Budget Ormerie	0,00 €	158 000,00 €	158 000,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
Budget hôtel d'entreprises	57 543,00 €	75 505,00 €	75 505,00 €	78 046,79 €	35,63%	103,37%	103,37%
Budget atelier locatif	60 324,04 €	70 126,00 €	70 126,00 €	86 908,68 €	44,07%	123,93%	123,93%
Budget maison puridisciplinaire	134 493,80 €	154 786,00 €	219 881,00 €	171 301,62 €	27,37%	110,67%	77,91%
Budget opérations immobilières	0,00 €	90 000,00 €	94 313,30 €	17 107,46 €	NS	19,01%	18,14%
Somme :	427 925 575,06 €	418 202 587,00 €	433 528 853,49 €	427 225 773,28 €	-0,16%	102,16%	98,55%

(1) Le montant du CA 2019 a été retraité du trop perçu de fiscalité courant 2019.

(2) Le montant du CA 2019 inclut les budgets assainissement collectif ex-4CE, assainissement non collectif ex-4CE clôturés au 31/12/2019

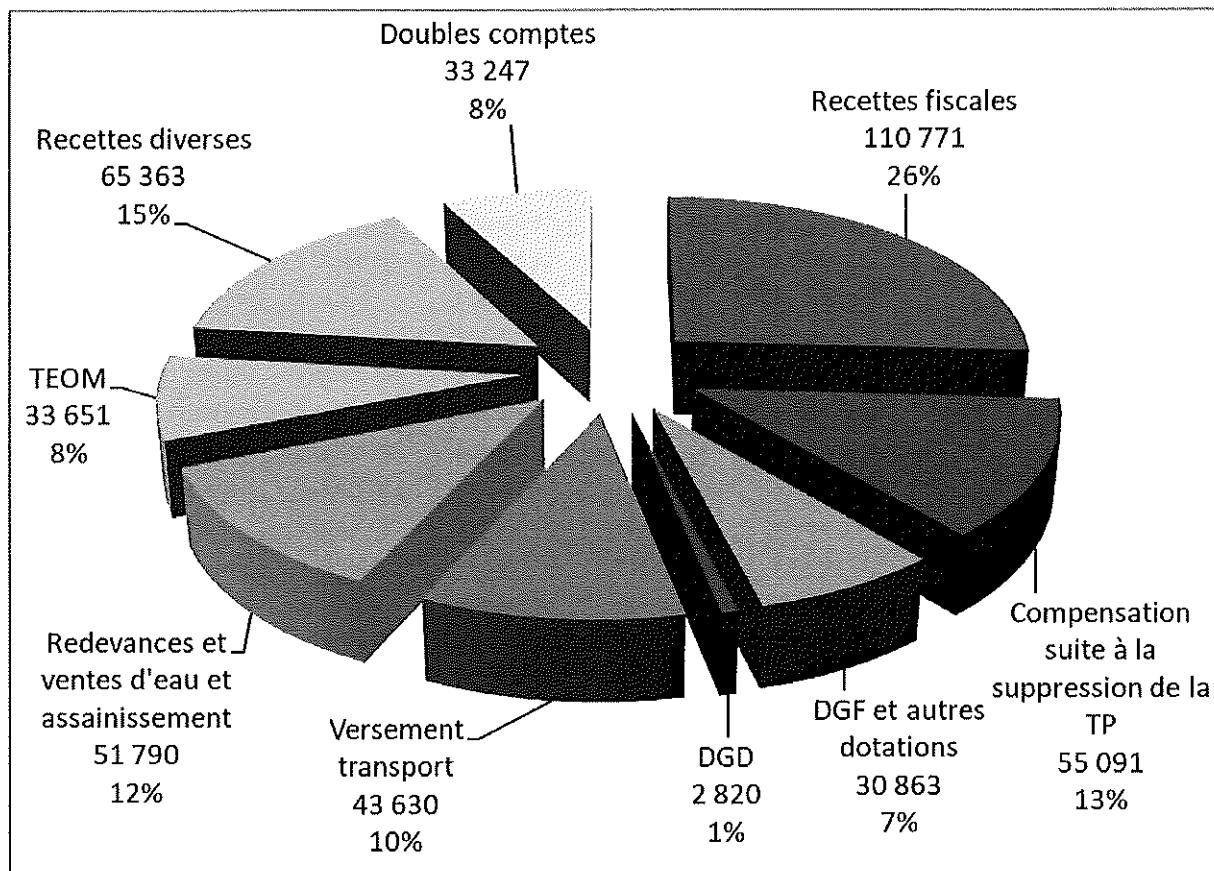
(3) Le montant du CA 2019 inclut le budget eau ex-4CE clôturé au 31/12/2019

A noter un retraitement du CA réel 2019 en dépenses et recettes sur le budget principal.

En effet, en 2019, les services de l'Etat ont versé à tort 9 775 831 € de recettes fiscales supplémentaires. Ces recettes ont été reversées.

Afin de comparer à périmètre constant les comptes administratifs 2019 ces sommes ont été retirées en recettes et dépenses des montants CA 2019 du budget principal.

Répartition des recettes de fonctionnement par thématique (en K€)



A / Les recettes de fonctionnement du **budget principal** (224,24 M€) sont constitués :

- des recettes fiscales pour 110,77 M€ (voir détails : III Taux d'imposition) ;
- de compensations de taxe professionnelle pour 55,09 M€ ;
- de dotation globale de fonctionnement et autres dotations de compensation pour 30,86 M€.
- d'attributions de compensation négatives pour 2,62 M€ ;
- de taxe de séjour pour 1,25 M€ ;
- de gestion des stocks et refacturation de produits stockés pour 3,70 M€ ;
- de cession de terrain quai des Antilles pour 2,97 M€ ;
- de recettes exceptionnelles liées au COVID -19 pour 1,3 M€ ;
- de redevances versées par les délégataires (exemple : parking pour 1,3 M), loyers (dont stade), recettes liées aux activités (crèches, complexe aquatique, école de musique...), remboursement de convention de services partagés, subventions (personnel, PIG, PIA3) ;
- de frais d'administration générale pour 4,63 M€. Il s'agit d'un remboursement par les budgets annexes de certaines dépenses de fonctionnement.

B / Les recettes de fonctionnement des **budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle** (75,69 M€) sont constitués :

- des ventes et redevances d'eau et assainissement pour 51,79 M€ ;
- de primes d'épuration pour 1,98 M€ ;
- d'acomptes de mensualisation pour 6,96 M€. Une dépense pour le même montant est enregistré comptablement.
- de reprise de provision suite aux impayés pour 1,243 M€ ;
- de la contribution versée par l'eau pluviale pour 3,80 M€.

C / Les recettes de fonctionnement du **budget transports publics** (80,11 M€) sont constitués :

- du versement transport payé par les entreprises de plus de 11 salariés pour 43,63 M€.
- de la subvention d'équilibre au budget transport pour 19,5 M€ ;
- du transport scolaire pour 3,77 M€ ;
- de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) pour 1,15 M€ ;
- du forfait post stationnement pour 0,78 M€ ;
- de locations

D/ Les recettes de fonctionnement du **budget gestion des déchets/ collecte et recyclage** (43,13 M€) sont constitués :

- de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 33,65 M€.
- de recettes d'Eco-Organismes pour 3,57 M€ ;
- de redevance spéciale pour 0,87 M€ ;
- de revente de matériaux pour 0,41 M€ ;
- de collecte pour 0,32 M€ ;
- du reversement de fiscalité par le budget principale suite au transfert de la compétence traitement et collecte des déchets pour 4,49 M€

Pour information, vous trouverez, ci-dessous, les taux de TEOM appliqués en 2020.

Communes concernées	Taux 2020
Le Havre	12,50 %
Sainte-Adresse	8,36 %
Autres communes de l'ex CODAH	4,01 %
Communes de l'ex communauté de communes de Caux Estuaire	9,28 %
Criquetot l'Esneval	14,75 %
Etretat	17,00 %
Autres communes de l'ex communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval	14,25 %

E/ Les recettes de fonctionnement des autres budgets annexes (4,07 M€) sont constitués :

- de ventes de terrains sur la Zone d'Epaville et EcoNormandie
- de subventions pour le parc d'EcoNormandie
- de régularisations comptables sur Jules Durand

III - Les taux d'imposition

Les taux d'imposition ont été fixés par la Communauté Urbaine par délibérations spécifiques lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019. L'année 2020 est marquée par une stabilité et une déclinaison des décisions adoptées lors de la création de la communauté urbaine.

Pour rappel, la communauté urbaine ne lève pas de taxe foncière.

La communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté les taux ci-dessous :

- Pour la taxe d'habitation

La communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté un taux de 8,43 %.

L'année 2020 est la dernière année de perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A partir de 2021, cette recette est remplacée par une fraction de TVA reversée par l'Etat.

La communauté urbaine continuera à percevoir une taxe d'habitation 2021 sur les résidences secondaires et retrouvera un pouvoir de taux à partir de 2023. Plusieurs taux de taxe d'habitations subsistent en raison de la procédure de lissage votée par la communauté urbaine pour les années 2019 à 2022 et dont l'application a été suspendue en 2020 en raison de la réforme de la fiscalité locale. Cette harmonisation reprendra à compter de 2023.

Taux TH	2020
Communes ex CODAH	8,36%
Communes ex CAUX ESTUAIRE	8,11%
ANGERVILLE L'ORCHER	10,07%
ANGLESQUEVILLE L'ESNEVAL	10,09%
BEAUREPAIRE	10,00%
BENOUVILLE	10,09%
BORDEAUX SAINT CLAIR	10,00%
CRIQUETOT L'ESNEVAL	10,09%
CUVERVILLE	10,00%
ETRETAT	9,97%
FONGUEUSEMARE	10,09%
GONNEVILLE LA MALLET	10,08%
HERMEVILLE	10,19%
HEUQUEVILLE	10,17%
LE TILLEUL	10,04%
PIERREFIQUES	10,05%
POTERIE-CAP-D'ANTIFER	9,97%
SAINT MARTIN DU BEC	10,09%
SAINTE MARIE AU BOSC	10,03%
SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	10,07%
TURRETOT	10,18%
VERGETOT	10,01%
VILLAINVILLE	10,02%

- Pour la Cotisation foncière des entreprises

Il est précisé qu'un lissage des écarts de taux de Cotisation Foncière des Entreprises est en cours pour converger vers un taux unique de 23,99% en 2030, soit la durée maximale de 12 ans de lissage.

Taux CFE	2020
Communes ex CODAH	25,56%
Communes ex CAUX ESTUAIRE	19,35%
ANGERVILLE L'ORCHER	20,83%
ANGLESQUEVILLE L'ESNEVAL	23,70%
BEAUREPAIRE	20,78%
BENOUVILLE	24,50%
BORDEAUX SAINT CLAIR	23,70%
CRIQUETOT L'ESNEVAL	21,03%
CUVERVILLE	22,68%
ETRETAT	21,36%
FONGUEUSEMARE	21,69%
GONNEVILLE LA MALLET	23,21%
HERMEVILLE	24,29%
HEUQUEVILLE	20,78%
LE TILLEUL	24,56%
PIERREFIQUES	23,16%
POTERIE-CAP-D'ANTIFER	22,68%
SAINT MARTIN DU BEC	22,70%
SAINTE MARIE AU BOSC	21,06%
SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	22,91%
TURRETOT	24,26%
VERGETOT	20,78%
VILLAINVILLE	19,62%

- Pour les autres taxes

	2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0 %
Versement transport – ancien territoire de la CODAH	2 %
Versement transport – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2020	0,40 %
Versement transport – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval du 1er juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2021	0,80 %

Pour information, ci-dessous, les coefficients multiplicateurs concernant la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) et applicables pour l'année 2020.

TASCOM coefficient multiplicateur – ancien territoire de la CODAH	1,20
TASCOM coefficient multiplicateur – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval (lissage sur 4 ans pour converger vers un coefficient de 1,20 en 2023)	1,05

Les **recettes fiscales** pour 2020 représentent 110,77 M€ et se décomposent de la manière suivante :

- Cotisation Foncière des Entreprises pour 52,83 M€
- Taxe d'habitation pour 27,19 M€
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour 23,70 M
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux pour 3,16 M€
- Taxe sur les Surfaces Commerciales pour 3,74 M€
- Taxe Foncière Non Bâtie pour 0,15 M€

IV - Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** réalisées en 2020 s'élèvent à 348 091 128,83 € hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente :

- Une hausse de 2,45 % par rapport au compte administratif 2019 retraité (voir explication sous le tableau de répartition des recettes) ;
- Un taux de réalisation de 97,25 % du budget primitif 2020 ;
- Un taux de réalisation de 77,28 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2020

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encasement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des dépenses de fonctionnement peut être constatée selon une ventilation par budget, par nature et par politique publique.

Répartition des dépenses de fonctionnement par budget

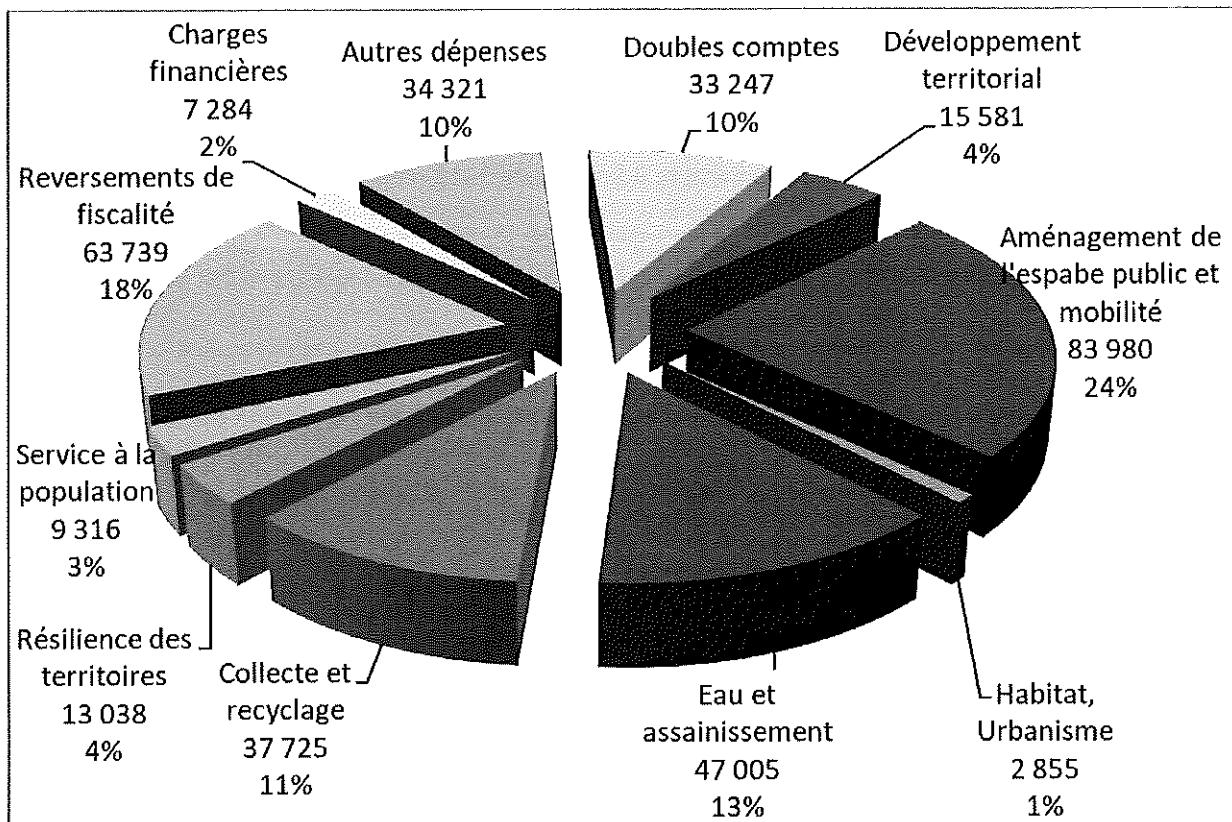
Libellé budget	CA2019	BP 2020	Prévu global 2020	CA 2020	Variation CA19/CA20	Taux réal. 2020 / BP	Taux réal. 2020 / prévu global
Budget principal (1)	180 856 060,21 €	187 772 119,00 €	205 577 569,37 €	185 672 798,81 €	2,66%	98,88%	90,32%
Budget assainissement (2)	19 214 172,37 €	18 949 447,00 €	56 118 747,28 €	19 619 867,46 €	2,11%	103,54%	34,96%
Budget eau potable (3)	24 445 263,50 €	24 552 093,00 €	36 594 811,94 €	24 648 991,80 €	0,83%	100,39%	67,36%
Budget eau zone industrielle	4 306 987,07 €	4 446 745,00 €	5 501 230,44 €	4 566 585,15 €	6,03%	102,70%	83,01%
Budget transports publics	66 664 294,47 €	71 737 227,00 €	81 311 136,43 €	70 533 597,44 €	5,80%	98,32%	86,75%
Budget collecte et recyclage	40 790 375,50 €	40 277 390,00 €	51 271 560,23 €	39 506 015,16 €	-3,15%	98,08%	77,05%
Budget ZAE EcoNormandie	1 471 618,60 €	1 145 590,00 €	2 377 404,35 €	2 187 475,24 €	48,64%	190,95%	92,01%
Budget château Gromesnil	109 991,67 €	88 649,00 €	204 187,10 €	40 049,40 €	-63,59%	45,18%	19,61%
Budget ZAC des Courtines	0,00 €	10,00 €	158 225,75 €	81 916,67 €	NS	NS	51,77%
Budget ZAC des Jonquilles	395,08 €	366 435,00 €	337 867,33 €	399,00 €	0,99%	0,11%	0,12%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	50 336,26 €	96 365,00 €	419 865,00 €	60 627,47 €	20,44%	62,91%	14,44%
Budget immobilier tertiaire	135 928,32 €	122 205,00 €	124 062,33 €	116 698,96 €	-14,15%	95,49%	94,06%
Budget Jules Durand	1 638 242,29 €	6 907 255,00 €	7 589 631,46 €	94 620,97 €	-94,22%	1,37%	1,25%
Budget Epaville	0,06 €	6 005,00 €	493 429,41 €	10 978,88 €	NS	182,83%	2,23%
Budget Ormerie	0,00 €	582 000,00 €	582 000,00 €	581 679,77 €	NS	99,94%	99,94%
Budget hôtel d'entreprises	8 432,00 €	28 100,00 €	335 650,01 €	10 622,91 €	25,98%	37,80%	3,16%
Budget atelier localif	10 901,74 €	40 052,00 €	306 453,56 €	8 897,49 €	-18,38%	22,21%	2,90%
Budget maison puridisciplinaire	41 864,69 €	48 029,00 €	362 901,48 €	81 946,23 €	95,74%	170,62%	22,58%
Budget opérations immobilières	6 150,11 €	758 938,00 €	757 101,19 €	267 360,02 €	NS	35,23%	35,31%
Somme :	339 751 013,94 €	357 924 654,00 €	450 423 834,66 €	348 091 128,83 €	2,45%	97,25%	77,28%

(1) Le montant du CA 2019 a été retraité du trop perçu de fiscalité courant 2019.

(2) Le montant du CA 2019 inclut les budgets assainissement collectif ex-4CE, assainissement non collectif ex-4CE clôturés au 31/12/2019

(3) Le montant du CA 2019 inclut le budget eau ex-4CE clôturé au 31/12/2019

Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique (en K€)



A/Les dépenses de fonctionnement du budget principal se répartissent selon les 8 thématiques suivantes :

Le Développement territorial

Il s'agit dans le cadre de cette politique des dépenses prévues pour :

- Le développement économique (2 302 K€)
Il s'agit de diverses aides, des actions en faveur d'acteurs associatifs contribuant au développement du territoire tels que Le Havre Seine Développement, le Pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine, l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise, Planet Finances ; des aides à l'immobilier d'entreprises et des aides au financement de congrès.
- Les parcs d'activités :
Une partie des dépenses se trouvent sur le budget principal (49 K€) alors que d'autres dépenses se trouvent sur les budgets annexes des Zones Eco Normandie, Courtines, Jonquilles, Escaut, immobilier tertiaire, J Durand, Epaville, Ormerie, hôtel d'entreprise, atelier locatif et du château de Gromesnil (3 162 K€). Ces dernières dépenses sont détaillées dans le point E.
Pour le budget principal, il s'agit de l'entretien des zones d'activités d'Epaville, des Courtines et du parc EcoNormandie.
- Le tourisme et le label pays d'art et d'histoire (4 998 K€)
Il s'agit des subventions à l'Office de Tourisme, au GIP un été au Havre, des dépenses liées à la SPL des Docks (gestionnaire du Carré des Docks et des Docks Océane), au Pôle Croisière et au label Pays d'art et d'histoire.
- L'attractivité (1 458 K€)
Il s'agit de la politique de soutien aux opérations culturelles concourant à l'attractivité du territoire pour le public touristique extérieur.
- L'enseignement supérieur (1 310 K€)

Cela comprend les différentes subventions versées à des établissements supérieurs, ainsi que les allocations de recherches doctorales, le soutien au campus centre ville et le coût de fonctionnement de la cité numérique

- L'agriculture (153 K€)
Il s'agit de l'animation du Plan Local pour l'Agriculture et la gestion d'un espace test agricole.
- Les espaces naturels (482 K€)
Il s'agit des dépenses liées aux espaces verts et gestion du patrimoine principalement pour le Parc de Rouelles ainsi que des nœuds routiers.
- L'aménagement numérique du territoire (1 667 K€)
Cela concerne les dépenses relatives au SIG (Système d'Information Géographique) pour 967 K€ ainsi qu'à la mise en place et au fonctionnement du Très Haut Débit (700 K€).

L'aménagement de l'espace public et mobilité

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les Transports publics et scolaires (67 587 K€) : Le détail de ces dépenses se trouvent dans le point B.
- L'aéroport (631 K€)
Il s'agit principalement de la contribution versée à l'exploitant de l'aéroport pour tenir compte des contraintes de service public qui lui sont imposées.
- Le plan vélo et les points d'arrêts (242 K€)
Il s'agit principalement de frais de maintenance. Cela correspond également à des subventions versées notamment à l'association La Roue Libre.
- La Voirie pour les 54 communes (15 520 K€)
Ces dépenses correspondent à la maintenance et au fonctionnement de l'éclairage public de certaines voiries, au coût de fonctionnement de la Direction, à la maintenance de la voirie et des équipements électriques, réseaux et ouvrages.

L'habitat et l'urbanisme

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- L'habitat (1 813€)
Pour les dépenses liées aux actions réalisées dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH), d'aides à la pierre, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, le Programme d'Insertion Logement (PIL) et l'amélioration de l'habitat.
- La politique de la Ville (529 K€) : Il s'agit de la participation de la communauté urbaine au fonctionnement du GIP contrat de ville de l'agglomération havraise.
- La plateforme de services aux communes (513 K€)
Notamment pour l'aide aux communes dans l'instruction des actes d'urbanisme.

L'eau et l'assainissement

Sur le budget principal, seules les dépenses d'eau pluviale sont concernées (2 066 K€). Il s'agit de l'entretien du réseau et des bassins, la prévention météo, la surveillance géotechnique.

Les autres dépenses sont réalisées dans les budgets annexes assainissement, eau potable et eau zone industrielle (44 939 K€). Le détail de ces dépenses figurent dans le point C.

La résilience des territoires

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les risques majeurs (10 892 K€)
Sont concernées les dépenses pour la gestion de l'alerte, l'évaluation des risques, l'information préventive et la cotisation au SDIS (Service Départemental des Incendies et Secours pour 10 570 K€).
- La santé (834 K€)
On retrouve les dépenses liées au soutien de la filière santé, notamment la démographie médicale et les maisons de santé de Criquetot et de Saint-Romain-de-Colbosc.
- L'hygiène et salubrité (685 K€)
Il s'agit des dépenses de fonctionnement de la direction avec notamment le fonctionnement de la fourrière animale (146 K€).
- Le développement durable, gestion de l'air et du bruit (627 K€)

Sont concernés notamment les dépenses pour le plan climat, la mise en place d'actions de développement durable et la participation au Parc Régional Naturel des Boucles de la Seine Normande.

Les services à la population

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les équipements culturels et sportifs (7 724 K€)
Cela comprend les dépenses pour les écoles de musique, le soutien au cinéma en plein air, la fête du cirque, les différentes actions culturelles, ainsi que les dépenses de fonctionnement pour les centres aquatiques du Bain des docks, de G d'O, de Belle Etoile, de l'Effet bleu et de l'aquabowling, gymnases de Saint Romain et de Criquetot l'Esneval et stade communautaire (Océane Stadium) et encore le soutien à la politique sportive communautaire.
- Petite enfance et école (695 K€)
Il s'agit des dépenses de fonctionnement des crèches et garderie de Saint-Romain-de-colbosc et de Criquetot-L'Esneval, ainsi que du dispositif Ludisport.
- Maison du territoire (897 K€)
Cela comprend les frais de fonctionnement des maisons du territoire situées sur les communes de Saint-Romain-de-Colbosc et de Criquetot-L'Esneval

Les reversements de fiscalité

Cela correspond aux dépenses suivantes :

- Les Attributions de Compensations aux communes (AC pour 38 475 K€) :
Ces attributions prennent en compte les transferts de charges décidés en 2019. Un focus est fait dans la partie VI de ce document.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC pour 19 486 K€)
Il s'agit de la dotation versée aux Communes membres de la Communauté Urbaine afin de les aider pour leur fonctionnement.
- Le Fonds National de Péréquation des ressources Inter Communales (FPIC pour 4 001 K€)

Il s'agit d'un mécanisme national destiné à réduire les inégalités de richesse des EPCI et communes, indépendamment de leurs choix de gestion. Le FPIC consiste à prélever une part des recettes fiscales des collectivités disposant des ressources les plus importantes pour les reverser aux collectivités moins favorisées. Ce prélèvement est effectué par l'Etat.

- La Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP pour 1 777 K€)
Il s'agit d'un prélèvement au profit de l'Etat.

Ce prélèvement a été institué en 2014 pour faire participer les collectivités (communes, EPCI, départements, régions) à l'effort national de redressement des comptes publics nationaux. Entre 2014 et 2017, la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) a conduit à une réduction des concours financiers aux collectivités, via une baisse de la dotation globale de fonctionnement, à hauteur de 9,2 Md€. Le montant de CRFP est figé depuis 2018 et une nouvelle approche a conduit à la mise en place de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités (contrats de Cahors) pour réguler la dépense locale tout en garantissant la prévisibilité et la stabilité des dotations.

Les autres dépenses

Les autres dépenses ventilées par compétences concernent principalement :

- Les dépenses des services transversaux (28 219 K€). Il s'agit principalement des frais de fonctionnement du parc auto pour 4,1 M€, du fonctionnement du service informatique pour 4,7 M€, de la gestion des stocks pour 3,6 M€, de la maintenance et de l'entretien des bâtiments pour 3,7 M€, des frais de fonctionnement des bureaux et conseils communautaires pour 1,3 M€. Mais sont également concernés les services juridiques, financiers, de ressources humaines, de la direction générale...

- Les conventions de services partagées (5 567 K€) – services des communes intervenant pour le compte de la Communauté Urbaine et dont les coûts lui sont répercutés. La ville du Havre concentre la plus grande partie des dépenses liées aux conventions de services partagés. Les principaux postes de dépenses sont l'entretien du parc de Rouelles par la direction des espaces verts (807 K€), la propreté et interventions urbaines (523 K€) ou la sécurité municipale (272 K€). Pour ce qui concerne les autres communes, la gestion de l'équipement aquatique Gd'O par la ville de Gonfreville l'Orcher est de loin la prestation la plus importante (1,2 M€). Il est à noter que la piscine Belle Etoile de Montivilliers est maintenant gérée en régie par la CU et ne fait donc plus l'objet d'une convention de remboursement. De même, les instructeurs des actes d'urbanisme sont maintenant tous agents de la CU. Le remboursement des moyens humains pour cette prestation est donc devenu sans objet. Par ailleurs, une convention de gestion a été mise en place avec la commune de Criquetot l'Esneval pour l'entretien des espaces verts des abords de l'Aquabowling et de la Zone d'activité de l'Ormerie (9 K€).
- Les versements d'excédent (535 K€). Il s'agit du versement des excédents 2019 du SIGDCI (486 K€) et du SMBV (49 K€) aux anciens membres de ces syndicats.

B/ Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 67 587 K€ du **budget transports** concernent :

- Les dépenses pour la ligne TER du Lézarde Express Régional avec principalement la contribution versée à la SNCF pour 1 825 K€.
- Les dépenses pour Mobi'fil et autres dépenses au titre du contrat de délégation de service public avec principalement la compensation au délégataire pour l'exploitation du réseau LIA (bus et tramway) pour 59 179 K€.
- Les transports scolaires pour 4 726 K€
- Les frais de fonctionnement de la direction pour 1 857 K€

C/ Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 44 939 K€ des **budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle** concernent :

- L'Assainissement (17 555 K€) à travers l'entretien des réseaux et des pompes et l'exploitation des STEP.
- L'eau potable (23 000 K€) à travers l'entretien des réseaux et des espaces verts et l'achat de données de la télé-relève.
- L'eau zone industrielle (4 384 K€) à travers l'achat d'eau potable et industrielle et l'entretien du réseau.

D/ Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 37 725 K€ du **budget collecte et recyclage** concernent :

- La contribution au SEVEDE et au SMTVAD dans le cadre du traitement des déchets, notamment l'incinération.
- Les dépenses liées à la gestion du tri, des centres de recyclage et du ramassage des déchets.

E/ Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 3 162 K€ des **budgets annexes des Zones : Eco Normandie, Courtines, Jonquilles, Escaut, immobilier tertiaire, J Durand, Epaville, Ormerie, hôtel d'entreprise, atelier locatif et du château de Gromesnil**

Il s'agit principalement des dépenses liées à la construction ou acquisition des zones d'activités suivantes :

- zone Eco Normandie (2 156 K€)
- ZAC des Courtines (82 K€)
- parc d'activité Jules Durand (95 K€)
- parc d'activités nautiques de l'Escaut (pour le fonctionnement lié à l'investissement – 61 K€)
- zone artinale de l'Ormerie (582 K€) – acquisitions des terrains aménagés de la zone à la Commune de Criquetot l'Esneval
- ZAC d'Epaville (10 K€)

Mais il s'agit également des dépenses liées au fonctionnement et entretien des budgets suivants :

- Château de Gromesnil (40 K€)

- Ensemble immobilier tertiaire avec l'ensemble immobilier du pressoir ainsi que du Havre plateau (116 K€)
- Hôtel d'entreprise du parc econormandie (11 K€)
- Atelier locatif (9 K€)

F/ Sur l'ensemble des budgets, il est à noter les autres postes de dépenses suivantes :

Les charges financières

Elles correspondent au montant des intérêts dûs et frais assimilés pour les emprunts souscrits et les emprunts transférés à la communauté urbaine suite au transfert de charges (7 284 K€).

Les doubles comptes

Il s'agit des flux inter-budget suivants :

- Subvention d'équilibre du budget principal au budget transports : 19,50 M€
- Reversement au budget Collecte et Recyclage suite au transfert de la compétence collecte : 4,49 M€
- Contribution à l'eau pluviale : 3,80 M€
- Frais d'administration générale : 4,70 M€
- Subvention du budget principal au budget annexe immobilier tertiaire et parc d'activités nautiques de l'Escaut : 0,76 M€

V – IMPACT FINANCIER DE LA CRISE SANITAIRE COVID19

Pour l'année 2020, la crise sanitaire aura engendré des charges supplémentaires nettement supérieures aux économies dégagées et une baisse significative de certaines recettes de fonctionnement.

L'impact sur les investissements existe mais est resté moins conséquent.

Impacts sur le budget principal

- Pertes de recettes de fonctionnement : 1 450 K€ (perte de taxe de séjour, perte de recettes fiscales liées au degrevement de CFE accordé pour certaines entreprises touchées par la crise sanitaire, perte de recettes tarifaires des piscines principalement et de redevances d'occupation du domaine public) ;
- Hausses des dépenses de fonctionnement : 3 950 K€ (principalement achats de protection et de masques pour les agents de la CU et 52 communes pour 1 637 K€, indemnisation des entreprises gérant un service public pour 1 200 K€, aide aux entreprises en difficulté dans le cadre de la crise sanitaire 594 K€, aide à l'Office de tourisme communautaire lui aussi fortement impacté par la crise COVID 19 pour 250 K€) compensées par une hausse des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 296 K€ (à savoir une aide européenne pour l'achat de masques à hauteur de 1 089 K€ et une refacturation des masques aux communes pour le solde à hauteur de 207 K€)
- Housse des dépenses d'investissement : 2 500 K€ (surcout de chantiers, aides aux entreprises touchées par la crise, mise en place de pistes cyclables provisoires, achat de matériel informatique pour télétravailler ..).

Compte tenu du premier confinement et de la crise sanitaire, certaines dépenses n'ont pu être engagées et certaines économies ont été faites sur le budget principal mais difficilement chiffrable. Elles sont estimées à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Impacts sur le budget des transports publics

Ce budget a été largement impacté par la crise sanitaire à travers une baisse importante des recettes des usagers (baisse de la fréquentation des bus et du tramway) à hauteur de 4 000 K€ et une baisse importante du versement

mobilité payé par les entreprises (l'indemnisation par l'Etat des mesures de chomage partiel n'étant pas soumise au versement mobilité) à hauteur de 2 000 K€.

Une baisse du forfait post stationnement à hauteur de 100 K€ est également constatée.

Pour contrebalancer ces pertes importantes, un avenant a été passé avec la société LIA / Transdev qui exploite le réseau de bus et tramways afin de réduire la compensation financière qui leur est versée tenant compte de la réduction des offres de services sur les mois de mars (quelques jours), avril (en entier) et mai 2020 (quelques jours). Cette économie s'élève à près de 2 M€.

A noter également que l'Etat a consenti une avance remboursable de 6 M€ à ce budget annexe. Cette avance a pu être passée en recette de fonctionnement ce qui a permis de ne pas augmenter la subvention d'équilibre du budget principal. Néanmoins, cette avance est considérée comme une dette qui devra être remboursée à l'Etat par la communauté urbaine via un calendrier à fixer quand la situation des recettes de ce budget seront revenues à un niveau égal à la moyenne des années 2017/2019.

Impacts sur les autres budgets

- Budget assainissement : 150 K€ de dépenses supplémentaires
- Budget cycle des déchets : 450 K€ de dépenses supplémentaires pour protéger les agents et via une prime exceptionnelle pour service rendu au cours du premier confinement.

VI - Les dépenses de personnel

La masse salariale représente, au CA 2020, 19,01 % des dépenses réelles de fonctionnement globales (hors doubles comptes), soit un montant de 59,84 M€ réparti entre les charges de personnel 55,63 M€ et les conventions de services partagés 4,21 M€.

Après une année de mise en œuvre de la fusion, l'année 2020 a été en particulier une année de structuration des organisations et de consolidation des effectifs afin de répondre au mieux aux nouveaux enjeux du territoire.

En matière d'effectifs, 2020 a connu des mouvements faisant passer les effectifs de 1 178 au 1er janvier à 1 218 (+ 3,4 %) au 31 décembre 2020 incluant :

- La prise en compte de nouveau mode de gestion et de nouveaux transferts (création d'un emploi pour la mutualisation informatique et 16 emplois pour le transfert des agents de la piscine belle étoile)
- La pérennisation des emplois non permanents au regard des besoins définitivement évalués (4 emplois)
- La réponse aux besoins des projets pour lesquels la communauté urbaine a obtenu des financements (3 emplois supplémentaires pour le dossier Smart port city et le développement de la plateforme de rénovation énergétique)
- L'adaptation de la structure des emplois aux besoins de la nouvelle collectivité. (Création de 16 postes supplémentaires).

D'autres éléments ont eu également un impact sur l'évolution de la masse salariale, en particulier l'application de l'évolution du régime indemnitaire des agents de maîtrise et des rédacteurs au 1^{er} janvier 2020 ainsi que la fin de la mise en œuvre du RIFSEEP pour les techniciens et les ingénieurs au 1^{er} octobre 2020 (+ 100 K€). Il faut noter aussi l'impact de la gestion du COVID entraînant plus de remplacements sur le budget déchet (+ 200 K€) et le versement de la prime COVID aux agents ayant été en présentiel pendant la première période de confinement (+ 270 K€).

VII - Les compétences et les charges transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées était programmée le 5 novembre 2020.

Toutefois, compte tenu des conditions sanitaires sensibles à cette date et du faible nombre de dossiers à étudier, cette commission a été annulée.

Les dossiers non présentés seront soumis à la prochaine cession de la CLECT qui se tiendra au cours de l'exercice 2021.

De fait, les Attributions de Compensation reçues et versées sont demeurées inchangées en 2020 par rapport à 2019.

Le montant des AC positives s'élèvent au compte administratif 2020 à 38 474 779,05 € et concerne 28 communes. A noter que le montant prévu dans la dernière délibération prévoit un montant d'AC de 40 142 060,11 €. L'écart s'explique par le transfert de charges du SIGDCI qui sera présenté lors d'une future Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le montant des AC négatives, au compte administratif 2020, s'élèvent :

- En fonctionnement, à 2 621 309,92 € et concernent 26 communes
- En investissement, à 2 077 733,00 € et concernent toutes les communes.

VIII – Le programme d'équipement et son financement

↳ Les dépenses en investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent au CA 2020 à 176 584 636,08 € hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente :

- Une hausse de 11,19 % par rapport au compte administratif 2019
- Un taux de réalisation de 76,75 % du budget primitif 2020 ;
- Un taux de réalisation de 65,08 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2020

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des dépenses de la section d'investissement peut se faire par budget :

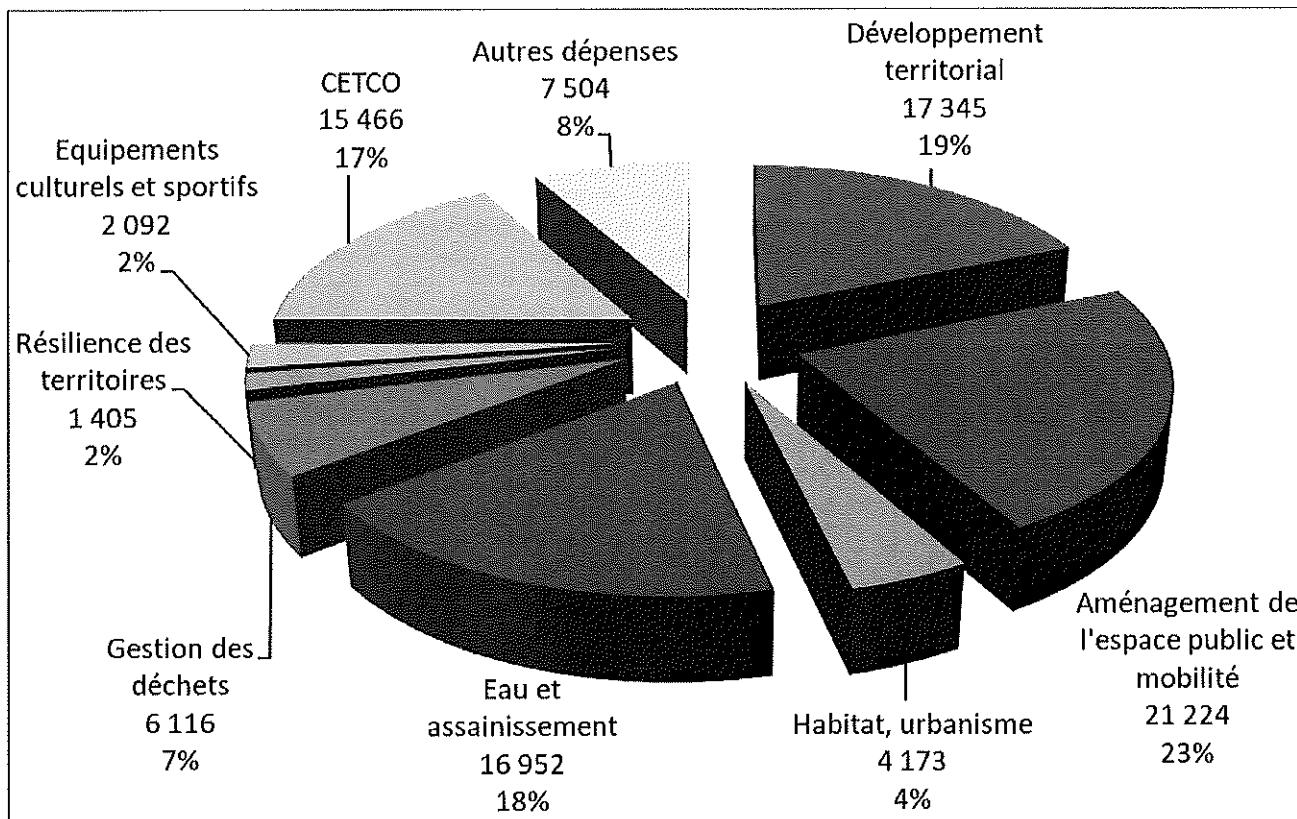
Libellé budget	CA2019	BP 2020	Prévu global 2020	Emis 2020	RAR 2020	TOTAL CA2020	Variation CA19/CA20	Taux réal. 2020 / BP	Taux réal. 2020 / prévu global
Budget principal (1)	106 920 873,78 €	155 187 477,00 €	178 035 601,24 €	107 444 491,26 €	1 828 242,59 €	109 272 733,85 €	2,20%	70,41%	61,38%
Budget assainissement (2)	12 409 807,54 €	18 997 489,00 €	20 269 805,12 €	13 997 684,20 €	22 918,28 €	14 020 602,48 €	12,98%	73,80%	69,17%
Budget eau potable (3)	12 524 041,53 €	14 782 015,00 €	18 305 145,36 €	12 594 585,26 €	26 327,40 €	12 620 912,66 €	0,77%	85,38%	68,95%
Budget eau zone industrielle	1 985 333,87 €	1 477 711,00 €	1 632 813,60 €	934 899,02 €	17 806,79 €	952 705,81 €	-52,01%	64,47%	58,35%
Budget transports publics	14 760 004,96 €	13 480 936,00 €	20 764 198,57 €	11 574 722,61 €	3 937 373,99 €	15 512 096,60 €	5,10%	115,07%	74,71%
Budget collecte et recyclage	8 068 068,46 €	17 371 635,00 €	17 577 337,44 €	14 610 460,39 €	18 399,31 €	14 628 659,70 €	81,32%	84,21%	83,23%
Budget ZAE EcoNormandie	0,00 €	226 585,00 €	1 787 438,04 €	226 584,44 €	0,00 €	226 584,44 €	NS	100,00%	12,68%
Budget château Gromesnil	22 025,96 €	812 240,00 €	1 122 719,12 €	6 589,47 €	29 567,31 €	36 156,78 €	64,16%	4,45%	3,22%
Budget ZAC des Coutines	0,00 €	0,00 €	480 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	NS	0,00%
Budget ZAC des Jonquilles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	NS	NS
Budget parc d'activités nautiques Escal	1 712 562,88 €	6 456 002,00 €	8 202 617,91 €	2 172 911,24 €	4 511 386,48 €	6 684 297,72 €	280,31%	103,54%	81,49%
Budget immobilier tertiaire	2 988,14 €	58 397,00 €	461 909,22 €	116 636,30 €	586,94 €	117 223,24 €	NS	200,74%	25,38%
Budget Jules Durand	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	NS	NS
Budget Epaville	0,00 €	698 200,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €	NS	186,19%	100,00%
Budget hôtel d'entreprises	0,00 €	47 405,00 €	278 585,94 €	268 162,50 €	0,00 €	268 162,50 €	NS	565,68%	96,26%
Budget atelier locatif	20 480,79 €	34 359,00 €	215 350,77 €	21 225,81 €	0,00 €	21 225,81 €	3,64%	61,78%	9,86%
Budget maison puridisciplinaire	392 302,38 €	438 625,00 €	1 096 509,10 €	783 913,86 €	139 160,63 €	923 074,49 €	135,30%	210,45%	84,18%
Budget opérations immobilières		0,00 €	860,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	NS	0,00%
Somme :	158 818 490,29 €	230 069 076,00 €	271 530 891,43 €	166 052 866,36 €	10 531 769,72 €	176 584 636,08 €	11,19%	76,75%	65,03%

(1) Le montant du CA 2019 inclut les budgets assainissement collectif/ex-4CE, assainissement non collectif ex-4CE clôturés au 31/12/2019
(2) Le montant du CA 2019 inclut le budget eau ex-4CE clôturé au 31/12/2019

Les dépenses de la section d'investissement, qui s'élèvent à 176 585 K€, correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipements réalisés : 92 277 K€
- Programme d'équipement restant à réaliser : 10 506 K€
- Remboursement de la dette : 23 837 K€
- Doubles comptes : 47 574 K€
- Dépenses diverses réalisées : 2 365 K€
- Autres dépenses restant à réaliser : 26 K€

Le programme d'équipement réalisé est réparti comme suit (en K€):



A/ Les principales dépenses d'équipement réalisées du budget principal pour 2020 s'élèvent à 49,08 M€ concernent notamment :

- La construction du centre technique communautaire pour 1,26 M€. Pour information, le coût global du CETCO en 2020 s'élève à 15,46 M€ tous budgets confondus ;
- Les travaux de voirie (aménagement de ville, accessibilité...) et d'éclairage public sur les 54 communes pour 13,02 M€ ;
- Les travaux de construction pour l'EM Normandie, l'aménagement du site Lebon-Frissard, et la cité numérique pour 7,27 M€ ;
- Les aides à la pierre pour 3,26 M€ (Subventions, amélioration de l'habitat et Plan de Prévention des Risques Technologiques Habitat) ;
- Les travaux de construction de bassin d'eau pluviale et de restauration des cours d'eau pour 3,37 M€. La réalisation des travaux RD 52 (ouvrages et réseaux) pour 526 K€, les travaux sur le bassin de la Belle Etoile à Montivilliers pour 973 K€, la réalisation du barrage des Hellandes à Manéglise pour 735 K€) ;
- La subvention à la filière éolienne pour 2,19 M€ ;
- Les aides versées aux communes pour 1,93 M€ ;
- Les divers investissements sur les équipements culturels et sportifs pour 1,89 M€
- Les travaux de maintenance et de rénovation des différents bâtiments de la communauté urbaine (complexes aquatiques, hôtel de la communauté, maisons du territoire, gymnases...) pour 3,05 M€
- Les aides versées aux entreprises (dont le versement du fonds de solidarité COVID-19 pour 0,2 M€), l'aménagement des zones d'activités et de l'aéroport pour 4,42 M€;
- Les divers aménagements et travaux en lien avec le tourisme pour 0,72 M€ (croisière fluviale pour 296 K€, pôle croisière pour 196 K€ et pays d'art et d'histoire pour 73 K€).

B / Les principales dépenses d'équipement réalisées du budget transports publics pour 2020 s'élèvent à 6,68 M€ et concernent notamment :

- Le renouvellement du parc d'autobus et minibus (4,06 M€) ;
- Divers investissements dans le cadre du contrat de DSP avec Transdev dont l'acquisition de vélos (0,61 M€), l'évolution de la billettique du réseau (0,55 M€), le système SAEIV système d'aide à l'exploitation et l'information des voyageurs (0,37 M€).

C/ Les principales dépenses d'équipement réalisées des budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle pour 2020 s'élèvent à 19,04 M€ et concernent notamment :

- L'assainissement (8,53 M€) à travers principalement le programme de restructuration et de réhabilitation des réseaux (1,42 M€) et les travaux sur la station d'épuration et les postes de relèvement (1,31M€) et la construction du CETCO pour 3,51 M€ ;
- L'eau potable (9,96 M€) à travers principalement la poursuite des travaux de renouvellement, déplacements des réseaux et canalisations (4,25 M€), des travaux sur usines et de réhabilitation des réservoirs (0,71 M€) et la construction du CETCO pour 1,81 M€ ;
- L'eau zone industrielle (0,55 M€) à travers principalement l'extension du réseau d'eau industrielle (0,13 M€), le renouvellement du groupe électropompe Radicatel (0,15 M€) et la construction du CETCO pour 0,14 M€.

D/ Les principales dépenses d'équipement réalisées du budget collecte et recyclage pour 2020 s'élèvent à 14,60 M€ concernent notamment :

- La construction du CETCO pour 8,36 M€ ;
- Le renouvellement et acquisitions nouvelles de matériel de conteneurisation (Conteneurs, colonnes d'apport volontaire, composteurs...) pour 2,22M€ ;
- L'acquisition de matériels roulants et grosses réparations sur le matériel roulant pour 3,01 M€ ;
- Les travaux d'aménagement sur les sites existants, gros entretiens et aménagement de points de collecte pour 0,79 M€ ;

E/ Les principales dépenses d'équipement réalisées sur les autres budgets annexes pour 2020 s'élèvent à 2,87 M€ concernent notamment :

- Les travaux de construction du parc nautique de l'Escaut pour 2,17M€
- Les travaux d'aménagement du 1^{er} étage de la maison pluridisciplinaire de santé de Saint-Romain-de-Colbosc pour 0,69 M€
- Les travaux de gros entretien sur le château de Gromesnil pour 0,01 M€

Les ressources en investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent au compte administratif 2020 à 116 487 268,60 € hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente :

- Une hausse de 44,01 % par rapport au compte administratif 2019
- Un taux de réalisation de 68,61 % du budget primitif 2020 ;
- Un taux de réalisation de 53,82 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2020

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encasement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des recettes d'investissement peut être constatée selon une ventilation par budget et par thématique.

Répartition des recettes d'investissement par budget

Libellé budget	CA2019	BP 2020	Prévu global 2020	Emis 2020	RAR 2020	TOTAL CA2020	Variation CA19/CA20	Taux réal. 2020 / BP	Taux réal. 2020 / prévu global
Budget principal (1)	55 451 898,13 €	125 719 600,00 €	150 788 610,40 €	68 543 184,58 €	3 805 872,27 €	72 349 056,85 €	30,47%	57,55%	47,98%
Budget assainissement (2)	1 703 326,81 €	8 237 203,00 €	10 358 797,62 €	2 310 783,40 €	1 224 347,40 €	3 535 130,80 €	167,54%	42,92%	34,13%
Budget eau potable (3)	1 578 220,98 €	5 086 400,00 €	8 143 784,09 €	2 316 344,79 €	331 786,88 €	2 648 131,67 €	67,79%	52,06%	32,52%
Budget eau zone industrielle	13 800,00 €	66 800,00 €	80 286,20 €	4 740,00 €	0,00 €	4 740,00 €	-65,65%	7,10%	5,90%
Budget transports publics	16 385 281,04 €	350 434,00 €	24 957 835,45 €	6 438 130,99 €	10 436 527,88 €	16 874 658,87 €	2,99%	NS	67,61%
Budget collecte et recyclage	2 274 068,20 €	14 359 570,00 €	4 265 947,12 €	1 518 138,66 €	12 183 245,53 €	13 701 384,19 €	502,51%	95,42%	321,18%
Budget ZAE EcoNormandie	0,00 €	102 170,00 €	1 217 170,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
Budget château Gromesnil	0,00 €	793 581,00 €	793 581,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
Budget ZAC des Jonquilles	500,00 €	366 430,00 €	283 480,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	0,00%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	1 710 721,54 €	6 447 614,00 €	7 851 106,82 €	4 690 500,00 €	1 643 079,07 €	6 333 579,87 €	270,23%	98,23%	80,67%
Budget immobilier tertiaire	1 311,60 €	5 000,00 €	5 000,00 €	2 678,70 €	0,00 €	2 678,70 €	104,23%	53,57%	53,57%
Budget Jules Durand	1 640 000,00 €	6 827 250,00 €	6 082 814,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	0,00%
Budget Epaville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	NS	NS
Budget Ormerie		424 000,00 €	424 000,00 €	582 000,00 €	0,00 €	582 000,00 €	NS	137,26%	137,26%
Budget atelier localif	0,00 €	4 285,00 €	4 285,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
Budget maison puridisciplinaire	131 659,34 €	331 868,00 €	498 472,65 €	57 907,65 €	131 000,00 €	188 907,65 €	43,48%	56,92%	37,90%
Budget opérations immobilières	0,00 €	668 938,00 €	669 798,00 €	267 000,00 €	0,00 €	267 000,00 €	NS	39,91%	39,86%
Somme :	80 890 787,74 €	169 791 143,00 €	216 424 969,12 €	66 731 408,77 €	29 755 058,83 €	116 487 268,60 €	44,01%	68,61%	53,82%

(1) Le montant du CA 2019 inclut les budgets assainissement collectif ex-4CE, assainissement non collectif ex-4CE clôturés au 31/12/2019

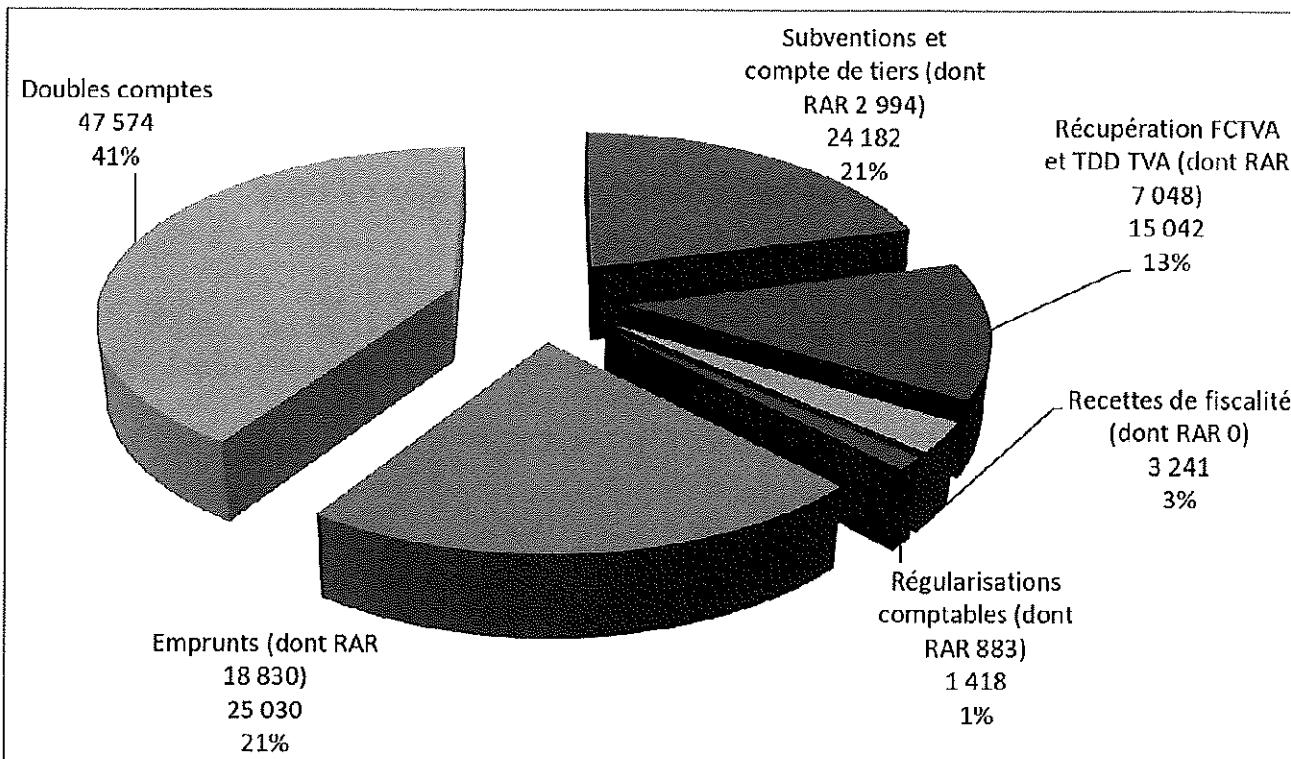
(2) Le montant du CA 2019 inclut le budget eau ex-4CE clôturé au 31/12/2019

Le programme d'équipement réalisé (hors remboursement des emprunts) est financé à 100 % par des ressources propres (subvention, récupérations de TVA, autofinancement) excepté pour le budget cycle des déchets et le budget des transports publics.

Toutefois, il convient de noter que la communauté urbaine a perçue une avance remboursable de 6 M€ accordée par l'Etat pour pallier les pertes de recettes du budget annexe Transports Publics liées à la COVID-19. Cette avance a été basculée en fonctionnement via une opération d'ordre conformément à la possibilité offerte aux collectivités. Parallèlement à cette avance, le budget transport est équilibré via un emprunt à réaliser de 8,83 M€.

Les investissements du cycle des déchets sont eux financés par des ressources propres mais également via un emprunt de 10 M€ à réaliser.

Répartition des recettes d'investissement par origine (en K€)



1/ Les comptes de tiers correspondent à des travaux réalisés par la communauté urbaine pour le compte d'un tiers. La communauté urbaine se fait rembourser ces travaux. Au CA 2020, cela représente 16 252 K€ (dont 1 735 K€ en reste à réaliser) hors CETCO. Il s'agit principalement des travaux réalisés pour :

- l'Ecole de Management Normandie pour 10,4 M€ ;
- la requalification des espaces publics du site Lebon pour 2,02 M€ ;
- les actions dans le cadre du PIA3 et de smart port city pour 0,72 M€.

Par ailleurs, dans les opérations pour compte de tiers, 14 204 K€ sont enregistrés dans le cadre de la construction du CETCO. Il s'agit du remboursement des budgets annexes au budget principal

2/ Les principales subventions ou recettes perçues par la communauté urbaine concernent :

- Les amendes de police pour 1,88 M€ ;
- les actions dans le cadre du PIA3 et de smart port city pour 0,65 M€.
- Les travaux d'assainissement pour 1,13 M€ (415 K€ pour les travaux Rue des violettes, 233 K€ pour l'étude de la STEP Sandouville et 233 K pour la construction du Bassin Gentil au Havre)
- Les travaux d'eau potable pour 1,46 K€ (522 K€ pour la sécurisation des sites d'eau potable, 203 K pour la turbidité de Saint Martin du Bec, 179 K€ pour le pompage de Rouelles vers Vitreville)

3/ Les recettes de fiscalité concernent les attributions de compensation négatives (attributions de compensation versées par les communes à la communauté urbaine) ainsi que la taxe d'aménagement.

Afin de financer les équipements publics, la taxe d'aménagement est désormais perçue de plein droit par la communauté urbaine en lieu et place des communes membres.

Il a été décidé par délibération du 7 novembre 2019 :

- de maintenir les taux appliqués avant fusion sur chacune des 54 communes ;
- d'exonérer en totalité, et sur l'ensemble du territoire :
 - o les logements sociaux hors du champ du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
 - o les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

De plus, afin de tenir compte de la charge des équipements publics relevant des compétences intercommunales ou communales, il a été décidé par délibération du 7 novembre 2019 de reverser aux communes :

- 20% du montant de la taxe d'aménagement perçue par la Communauté urbaine sur les zones d'activité économique de compétence intercommunale ;
- 80% du montant de la taxe perçue par la Communauté urbaine dans tous les autres cas.

En 2020, la communauté urbaine a perçu 1,16 M€ de taxe d'aménagement, dont 0,92 M€ reversé aux communes.

4/ Les régularisations comptables concernent principalement des remboursements d'avance.

5/ Concernant les doubles comptes, il s'agit des flux inter-budget suivants :

- Les avances du budget principal aux budgets des ZAC : 5,53 M€
- Le remboursement des avances versées par le budget principal aux budgets des ZAC : 1,68 M€
- Les opérations de gestion de la trésorerie (dépense et recette) dans le cadre des emprunts revolving : 11,25 M€
- Les opérations inter budget du centre technique communautaire : 29,11 M€

IX – Les caractéristiques de l'endettement

L'encours total de la dette consolidée est de 295,15 M€ au 31 décembre 2020.

Ce capital restant dû intègre l'avance remboursable de 6 M€ accordée par l'Etat pour pallier les pertes de recettes du budget annexe Transports Publics liées à la COVID-19.

En dehors de cette avance, deux emprunts à réaliser ont été inscrits aux comptes administratifs du budget transports publics pour 8,83 M€ et du budget cycle des déchets pour 10 M€. Ces emprunts ne font pas partie à ce stade de l'encours global au 31 décembre 2020.

L'emprunt pour le cycle des déchets sera levé courant du premier semestre 2021.

Cet encours est composé à 69,40 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen 3,22 % et à 30,60 % d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen de 0,19 %.

Le taux moyen global s'élève à 2,29 %.

Cet encours est conforme aux prospectives financières et permet de conserver une solvabilité financière, puisque le ratio de désendettement au 31 décembre 2020 est :

- Pour le budget principal de 2 ans et 5 mois
- Pour le budget transport de 12 ans et 9 mois
- Pour tous les budgets consolidés de 3 ans et 8 mois

La « règle d'or » recommande que la capacité de désendettement soit comprise entre 11 et 13 ans au maximum.

Cet encours est exclusivement classé "1A" (classement le plus sécurisé en terme de typologie d'emprunts et d'indices) selon la charte Gissler puisque composé uniquement d'emprunts à taux fixe simple ou d'emprunts à taux variable simple à partir d'indices de la zone euro.

Les principaux prêteurs sont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour 24,49 % de l'encours et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour 18,09 %

Structure de dette au 31 / 12 / 2020

	Encours	Répartition par type de taux		Taux moyen			Durée de vie moyenne
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	Global	
Dette Globale	295 146 412	69,40%	30,60%	3,22%	0,19%	2,29%	7 ans et 5 mois
Budget principal	94 488 760	89,29%	10,71%	3,46%	0,58%	3,14%	5 ans et 6 mois
Assainissement	51 053 557	54,28%	45,72%	2,94%	0,22%	1,70%	4 ans et 9 mois
Eau potable	17 640 562	85,89%	14,11%	3,39%	0,34%	2,96%	3 ans et 8 mois
Eau industrielle	4 940 000	50,00%	50,00%	1,22%	0,42%	0,82%	6 ans et 6 mois
Transports Publics	122 647 646	57,69%	42,31%	3,23%	0,09%	1,90%	10 ans et 8 mois
Gestion des déchets	78 448	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6 ans et 9 mois
ZAE Parc Eco Normandie	3 573 416	100,00%	0,00%	0,83%	0,00%	0,83%	5 ans et 9 mois
Atelier locatif	20 333	100,00%	0,00%	3,96%	0,00%	3,96%	1 mois
Maison pluridisciplinaire	703 689	100,00%	0,00%	0,99%	0,00%	0,99%	3 ans et 8 mois

Le ratio de désendettement du budget principal de la communauté urbaine est relativement bas. Ceci doit permettre sur le mandat de financer un plan pluriannuel d'investissements ambitieux sur la période 2021 à 2026. Ces investissements seront financés par l'épargne brute de la Communauté Urbaine, par le biais des subventions et recettes reçues mais aussi en ayant recours à l'emprunt dans un contexte de situation financière saine et de taux d'intérêts actuellement bas.

X - L'épargne brute - l'épargne nette et la capacité

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.
Celle-ci s'élève à 79,13 M€ au titre de 2020 (88,17 M€ en 2019).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle permet de participer au financement des dépenses d'équipement.
Celle-ci s'élève à 55,27 M€ au titre de 2020 (63,67 M€ en 2019).

XI – Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes

Répartition par budget (en K€)

	Dépenses			Taux réalisatio n 2020	Recettes			Taux réalisatio n 2020	
	CA 2019	BP 2020	CA 2020		CA 2019	BP 2020	CA 2020		
	318 878	342 960	316 842	92,38%	332 876	342 960	331 432	96,64%	
Budget principal	Investissement	128 246	155 187	84,52%	90 850	125 720	91 980	73,16%	
	Fonctionnement	190 632	187 772	98,88%	242 026	217 240	239 452	110,22%	
Budgets annexes									
Assainissement		33 728	37 947	38 412	101,22%	65 938	37 947	74 105	195,29%
	Investissement	14 678	18 997	18 792	98,92%	4 052	8 237	7 400	89,84%
	Fonctionnement	19 050	18 949	19 620	103,54%	61 886	29 710	66 705	224,52%
Eau potable		40 720	39 334	38 990	99,13%	48 929	39 334	50 303	127,89%
	Investissement	16 335	14 782	14 341	97,02%	8 998	5 086	4 682	92,04%
	Fonctionnement	24 386	24 552	24 649	100,39%	39 931	34 248	45 621	133,21%
Eau industrielle		6 594	5 924	6 085	102,71%	7 106	5 924	7 546	127,37%
	Investissement	2 287	1 478	1 519	102,77%	1 117	67	712	1066,31%
	Fonctionnement	4 307	4 447	4 567	102,70%	5 989	5 858	6 834	116,66%
Transports publics		104 399	85 218	103 258	121,17%	104 865	85 218	103 336	121,26%
	Investissement	37 735	13 481	32 724	242,74%	21 766	350	22 762	6495,51%
	Fonctionnement	66 664	71 737	70 534	98,32%	83 099	84 868	80 574	94,94%
Collecte et Recyclage		52 991	57 649	58 423	101,34%	75 108	57 649	81 993	142,23%
	Investissement	12 200	17 372	18 917	108,89%	6 309	14 360	16 748	116,63%
	Fonctionnement	40 790	40 277	39 506	98,08%	68 799	43 289	65 245	150,72%
SOUS-TOTAL hors ZAC et immo tertiaire		557 310	569 032	562 009	98,77%	634 822	569 032	648 716	114,00%
	Investissement	211 481	221 297	217 461	98,27%	133 092	153 820	144 284	93,80%
	Fonctionnement	345 829	347 735	344 548	99,08%	501 730	415 212	504 431	121,49%

	Dépenses			Taux réalisatio n 2020	Recettes			Taux réalisatio n 2020
	CA 2019	BP 2020	CA 2020		CA 2019	BP 2020	CA 2020	
SOUS-TOTAL hors ZAC et immo tertiaire								
Investissement	557 310	569 032	562 009	98,77%				
Fonctionnement	211 481	221 297	217 461	98,27%	634 822	569 032	648 716	114,00%
345 829	347 735	344 548	99,08%	501 730	133 092	153 820	144 284	93,80%
ZAE Parc Econormandie	1 472	1 372	2 414	175,93%				
Investissement	0	227	227	100,00%	2 215	102	1 561	1527,70%
Fonctionnement	1 472	1 146	2 187	190,95%	934	1 270	1 061	83,53%
Château du Grosmenil	132	901	76	8,46%				
Investissement	22	812	36	4,45%	640	901	525	58,26%
Fonctionnement	110	89	40	45,18%	312	794	310	39,12%
Parc des Courtines	0	0	82	NS				
Investissement	0	0	0	NS	328	107	214	199,79%
Fonctionnement	0	0	82	NS	638	0	638	NS
Parc des Jonquilles	29	366	29	7,90%				
Investissement	0	0	0	NS	480	0	480	NS
Fonctionnement	29	366	29	7,90%	158	0	158	NS
Parc de l'Escaut	1 940	6 552	7 086	108,14%				
Investissement	1 713	6 456	6 684	103,54%	1 852	6 552	7 088	108,18%
Fonctionnement	227	96	402	416,90%	1 852	6 448	6 677	103,55%
Immobilier Tertiaire	412	181	535	296,12%				
Investissement	3	58	117	200,74%	0	105	412	393,05%
Fonctionnement	409	122	418	341,70%	513	181	899	498,02%
Jules Durand	1 667	6 907	1 734	25,11%				
Investissement	0	0	0	NS	352	5	406	8111,09%
Fonctionnement	1 667	6 907	1 734	25,11%	161	176	494	281,25%
Epaville	1 265	704	1 311	186,16%				
Investissement	0	698	1 300	186,19%	1 672	6 907	2 966	42,95%
Fonctionnement	1 265	6	11	182,83%	1 672	6 827	1 644	24,09%
ZA Ormerie	0	582	582	99,94%				
Investissement	0	0	0	NS	0	80	1 322	1652,45%
Fonctionnement	0	582	582	99,94%	2 355	704	1 617	229,67%
Hôtel d'entreprises	8	76	279	369,23%				
Investissement	0	47	268	565,68%	1 300	0	1 055	NS
Fonctionnement	8	28	11	37,80%	1 055	704	563	79,89%
Atelier Locatif	31	74	30	40,48%				
Investissement	20	34	21	61,78%	0	582	582	100,00%
Fonctionnement	11	40	9	22,21%	0	424	582	137,26%
Maison Pluridisciplinaire	434	487	1 005	206,52%				
Investissement	392	439	923	210,45%	0	158	0	0,00%
Fonctionnement	42	48	82	170,62%	547	76	617	816,87%
Assainissement 4CE	1 303	0	0	NS				
Investissement	1 201			NS	183	0	196	NS
Fonctionnement	101			NS	364	76	421	557,04%
SPANC	63	0	0	NS				
Investissement	0			NS	477	74	534	718,04%
Fonctionnement	63			NS	170	4	181	4223,85%
EAU 4CE	847	0	0	NS				
Investissement	787			NS	307	70	353	503,82%
Fonctionnement	60			NS	1 062	487	1 101	226,29%
Opérations immobilières	6	274	274	100,00%				
Investissement	0	0	0	NS	423	332	440	132,64%
Fonctionnement	6	274	274	100,00%	638	155	661	427,09%
TOTAL	566 918	587 508	577 446	98,29%				
Investissement	215 619	230 069	227 038	98,68%	2 373	0	0	NS
Fonctionnement	351 299	357 439	350 408	98,03%	446			NS
					1 927			NS
					347	0	0	NS
					107			NS
					240			NS
					2 034	0	0	NS
					734			NS
					1 300			NS
					0	759	284	37,43%
					0	669	267	39,91%
					0	90	17	19,01%
					652 564	587 994	668 274	113,65%
					143 421	169 791	158 167	93,15%
					509 143	418 203	510 107	121,98%

Hors mouvements d'ordre et avec doubles comptes et avec doubles comptes

Répartition par compétence (en K€)

DEPENSES (En K€)	CA 2020 Inv.	CA 2020 Fonc.	CA 2020 Total	RECETTES (En K€)	CA 2020 Inv.	CA 2020 Fonc.	CA 2020 Total
Développement territorial	23 603	15 581	39 184	Contribution Economique	0	110 771	110 771
Développement économique	3 870	2 302	6 172				
Parcs d'activités	9 691	3 211	12 902	La compensations suite à la suppression de la TP	0	55 091	55 091
Tourisme et pays d'art et d'histoire	1 318	4 998	6 316				
Attractivité		1 458	1 458	DGF et autres dotations de compensation	0	30 863	30 863
Enseignement supérieur	7 938	1 310	9 248				
Agriculture	42	153	195	Dotation générale de	0	2 820	2 820
Espaces naturels	27	482	509	DGD Hygiène	0	1 669	1 669
Aménagement numérique du territoire	717	1 667	2 384	DGD Transport	0	1 151	1 151
Aménagement de l'espace public et mobilité	25 390	83 980	109 370	Versement et autres recettes	2 045	59 457	61 502
Transports publics et scolaires	10 614	67 587	78 201	Versement transports	0	43 630	43 630
Plan vélo et points d'arrêt	2 440	242	2 682	Transport - recettes usagers	0	9 592	9 592
Aéroport	714	631	1 345	Subventions	414	85	499
Voirie	11 622	15 520	27 142	Autres recettes Transports Tramway	1 631	6 150	7 781
Stationnement			0				
Éclairage public							
Habitat, urbanisme et grands projets d'équipements	4 537	2 855	7 392	Recettes eau et assainissement	2 786	71 690	74 476
Habitat	3 804	1 813	5 617	Redevances et ventes d'eau		51 790	51 790
Politique de la ville	0	529	529	Subventions d'équipement	2 638		2 638
Plateforme de services aux communes	46	513	559	Autres recettes	148	19 900	20 048
Réserves foncières	687	0	687				
Cycle de l'eau, assainissement, fluides et déchets *	23 311	84 730	108 041	Recettes gestion des déchets	138	38 632	38 770
Eau pluviale - gestion des rivières	3 399	2 066	5 465	TEOM		33 651	33 651
Assainissement	5 028	17 555	22 583	Subventions d'équipement	15	10	25
Eau potable	8 316	23 000	31 316	Autres recettes	123	4 971	5 094
Eau zone industrielle	433	4 384	4 817				
Collecte et Recyclage	6 135	37 725	43 860				
Résilience des territoires	1 556	13 038	14 594	Autres recettes du budget principal	22 033	20 759	42 792
Risques majeurs et environnement ind.	127	10 892	11 019	Attribution de compensation négative	2 078	2 621	4 699
Santé	1 277	834	2 111	Subventions et participations	18 001	2 483	20 484
Hygiène salubrité	62	685	747	Taxe de séjour		1 253	1 253
Développement durable, air, bruit	90	627	717	Diverses recettes budget principal	1 954	10 704	12 658
Services à la population et proximité	2 297	9 316	11 613	Revenue de pièce détachées aux BA	0	3 698	3 698
Equipements culturels et sportifs	2 224	7 724	9 948				
Petite enfance et école	73	695	768				
Maison du territoire		897	897				
Reversements de fiscalité	925	63 739	64 664	Maison de santé St Romain recettes d	189	171	360
Attribution de compensation		38 475	38 475	Subventions	170	0	170
Dotation de solidarité communautaire		19 486	19 486	Locations ou cessions terrains	0	115	115
Péréquation horizontale		4 001	4 001	Divers	19	56	75
Contribution aux comptes des Finances Publiques		1 777	1 777				
Reversement de fiscalité		0	0				
Taxe d'aménagement	925	0	925				
Remboursement de la dette	23 861	7 284	31 145	ZAC recettes diverses	1 650	3 139	4 789
Capital	23 861		23 861	Subventions	819	728	1 547
Intérêts et frais assimilés		7 284	7 284	Locations ou cessions terrains et immeubles	0	1 105	1 105
Autres dépenses	23 531	34 321	57 852	Divers	831	1 306	2 137
Conventions de services partagés	0	5 567	5 567				
Services transversaux	23 531	28 219	51 750				
Reversement d'excédent		535	535				
Réserves pour imprévues	0	0	0	Programme d'emprunts	25 030		25 030
Total sans doubles comptes	129 011	314 844	443 855	Remboursement de TVA	15 042	586	15 628
				FCTVA et TDD TVA	15 042	586	15 628
				Total sans doubles comptes	68 913	393 979	462 892

* Hors dépenses du CETCO intégrés dans les dépenses des services transversaux

DEPENSES (En K€)	CA 2020 Inv	CA 2020 Fonc	CA 2020 Total	RECETTES (En K€)	CA 2020 Inv	CA 2020 Fonc	CA 2020 Total
Rappel Total sans doubles comptes	129 011	314 844	443 855	Rappel Total sans doubles comptes	68 913	393 979	462 892
Doubles comptes				Doubles comptes			
Equilibre Budget transports publics	0	19 500	19 500	Equilibre Budget transports publics	0	19 500	19 500
Avances Budgets annexes ZAC	5 535	756	6 291	Avances Budgets annexes ZAC	5 535	756	6 291
Remboursements avances des ZAC	1 679		1 679	Remboursements avances des ZAC	1 679	0	1 679
Reversement Budget Gestion des Déchets	0	4 491	4 491	Reversement Budget Gestion des Déchets	0	4 491	4 491
Contribution Eau Pluviale	0	3 796	3 796	Contribution Eau Pluviale	0	3 796	3 796
CETCO	29 110	0	29 110	CETCO	29 110	0	29 110
Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes	0	4 704	4 704	Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes	0	4 704	4 704
Opérations comptables de gestion de la trésorerie	11 250	0	11 250	Opérations comptables de gestion de la trésorerie	11 250	0	11 250
Total général hors résultat	176 585	348 091	524 676	Total général hors résultat	116 487	427 226	543 713
Reprise des résultats	50 453	2 317	52 770	Reprise des résultats	41 680	82 881	124 561
Total général avec reprise des résultats	227 038	350 408	577 446	Total général avec reprise des résultats	158 167	510 107	668 274

XII – Tableaux de synthèse des résultats

Voir annexe 1 en page 25

XIII – Les principaux ratios

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) Publication sur le site de la DGCL : données compte de gestion 2018
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	681	469
2	Produit des impositions directes/population	322	398
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	878	592
4	Dépenses d'équipement brut/population	244	150
5	Encours de dette/population	346	604
6	DGF/population	99	162
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	18,98%	35,12%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	86,53%	89,47%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	27,75%	25,39%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	39,46%	101,91%

Ratio Communauté Urbaine – 54 Communes (276 044 habitants – source fiche DGF 2021)

- Fonds de concours à l'investissement par habitants : 12.1 € par habitants
- Dotation de solidarité communautaire par habitants : 70.6 € par habitants – DSC par habitants des CU et Métropoles – 31.6 € par habitants en 2018

XIV – Conclusions

La situation financière, au 31 décembre 2020, est saine et maîtrisée ce qui a permis d'absorber en 2020 les impacts financiers de la crise sanitaire, impacts financiers qui perdureront sur 2021 et 2022 à minima.

Cette situation financière, traduite via les comptes administratifs 2020, permet d'envisager des investissements importants et structurants sur le mandat 2021 à 2026 - dont la troisième ligne du tramway - en autofinancement une partie significative de ces derniers, en ayant recours à l'emprunt tout en restant dans les standards de ce qui est admis au niveau financier et en continuant d'améliorer et développer les services à la population dans les divers domaines de compétences de la communauté urbaine.

Au terme de l'exercice 2020, l'ensemble des budgets présente un excédent cumulé.

Les comptes administratifs 2020 présentés au conseil communautaire sont conformes au compte de gestion 2020 du trésorier.

Lexique

- CA : compte administratif
- BS : budget supplémentaire
- DM : décision modificative (du budget)
- BP : budget primitif

ANNEXE 1- SYNTHESE DES RESULTATS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Résultat comptable au 31/12/2019 hors RAR * (compte de gestion)	Résultat 2020 de fonctionnement hors RAR *	Résultat d'investissement hors RAR *	Résultat comptable au 31/12/2020 (compte de gestion)	Reste à réaliser 2020	Résultat budgétaire au 31/12/2020 (compte administratif)
Budget principal	-6 680 392,53 €	19 282 913,21 €	10 729,06 €	12 613 249,74 €	1 977 629,68 €
Budget assainissement	28 794 848,23 €	4 682 818,35 €	1 014 310,21 €	34 491 976,79 €	1 201 429,12 €
Budget eau potable	7 675 191,43 €	5 613 291,22 €	-2 281 324,61 €	11 007 158,04 €	305 459,48 €
Budget eau zone industrielle	-53 794,59 €	1 309 735,46 €	222 691,20 €	1 478 632,07 €	-17 806,79 €
Budget transports	-16 745 841,33 €	5 044 032,47 €	5 281 269,91 €	-6 420 538,95 €	6 499 153,89 €
Budget collecte et recyclage	17 8229 112,15 €	940 088,29 €	-7 362 828,99 €	11 406 371,45 €	12 164 846,22 €
Budget ZAE Parc EcoNormandie	1 677 667,39 €	-97 219,67 €	-1 372 808,13 €	207 639,59 €	0,00 €
Budget château de Gromesnil	511 017,22 €	-42 890,01 €	10 101,41 €	478 228,62 €	-29 567,31 €
Budget ZAC des Courtines	638 215,75 €	-156 695,00 €	74 778,33 €	556 299,08 €	0,00 €
Budget ZAC des Jonquilles	54 381,67 €	26 540,90 €	-26 939,90 €	53 982,67 €	0,00 €
Budget Parc de l'Escaut	2 001,28 €	342 715,78 €	2 525 976,76 €	2 870 693,82 €	-2 868 306,61 €
Budget immobilier tertiaire	102 000,78 €	331 864,14 €	-68 644,60 €	365 220,32 €	-586,94 €
Budget Jules Durand	4 590,40 €	1 607 027,85 €	-379 603,20 €	1 232 015,05 €	0,00 €
Budget ZAC Epaville	1 089 224,41 €	271 952,61 €	-1 054 781,02 €	306 396,00 €	0,00 €
Budget ZAC Ormerie	0,00 €	0,00 €	320,23 €	320,23 €	0,00 €
Budget hôtel d'entreprises	538 730,95 €	54 101,68 €	-254 840,30 €	337 992,33 €	0,00 €
Budget atelier locatif	447 393,33 €	47 938,58 €	8 846,80 €	504 178,71 €	0,00 €
Budget maison pluridisciplinaire	741 056,93 €	-17 399,00 €	-619 251,82 €	104 406,11 €	-8 160,63 €
Budget opérations immobilières	-6 150,11 €	11 768,82 €	4 978,62 €	10 597,33 €	0,00 €

* RAR : reste à réaliser

